

DOCUMENT

Date : 8 septembre 1962

Sources : Archives personnelle de Georges Maltot

Titre : Note de service n°253

Descriptif : Il n'était pas rare que les animateurs et producteurs reçoivent de telles notes de service leur interdisant de passer certains disques à l'antenne. Dans ce cas, il s'agissait plus d'autocensure de la direction de la radio que de pressions externes. Les sujets délicats étaient les sujets touchant « aux bonnes mœurs » afin de ne pas heurter la sensibilité de l'auditoire catholique et du co-prince épiscopal. Aujourd'hui encore, tous les médias font encore preuve d'autocensure mais la société ayant évolué, les thèmes tabous ne sont plus les mêmes.



<http://www.aquiradioandorra.com>

© Jean-Marc Printz

Reproduction interdite sans autorisation.

N O T E D E S E R V I C E

Origine :

DIRECTION DES PROGRAMMES

Destinataires :

Mlle Juana TELIEZ

MM. BRARD

DANJON

GARRIC

MALTOT

BOMIS

Nous vous prions de bien vouloir noter que la chanson "TROUSSE-
CHEMISE" de Charles AZNAVOUR est interdite sur l'antenne.

Andorre, le 8 Septembre 1962.

-----oO-----